

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-151 du 31 mai 1980

portant ratification de trois conventions de crédit signées le 24 Mars 1980 entre la Société Sucrière de Savè et les Banques Belges, Britanniques et Françaises en vue de financer la fourniture d'un complexe sucrier à ériger sur le Site de Savè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N°80-113 du 7 Mai 1980 portant présentation au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du projet de loi ratifiant trois conventions de crédit signées le 24 Mars 1980 entre la Société Sucrière de Savè et les Banques Belges, Britanniques et Françaises en vue de financer la fourniture d'un complexe sucrier à ériger sur le Site de Savè,
- VU la décision N°80-001/ANR/CP du 20 Mai 1980 autorisant le Président de la République à ratifier les trois conventions de crédit signées le 24 Mars 1980 entre la Société Sucrière de Savè et les Banques Belges, Britanniques et Françaises en vue de financer la fourniture d'un complexe sucrier à ériger sur le Site de Savè,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont ratifiées les trois conventions de crédit signées le 24 Mars 1980 entre la Société Sucrière de Savè et les Banques Belges, Britanniques et Françaises en vue de financer la fourniture d'un complexe sucrier à ériger sur le Site de Savè et dont les textes seront publiés au Journal Officiel.-

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 31 mai 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB 4 CPC 6  
MF-MAEC-MPSAE 12 - Autres Ministères  
19 - SSS/Banques Belges, Françaises et  
Britanniques 12 - SGG 4 SPD 2 DPE 2  
DAJL-INSAE 4 - IGE et ses Sections 4  
DCCT-ONEPI-Gde Cganc.3 - BCP 2 DB-DCF-  
Solde-Trésor-DI 10 - EN-UNB-ISJ 6 JORPB  
1.

Isidore AMOUSSOU